

**Autorisation de jeu pour réfugiés : ce qu'il faut respecter !**

**- une liste de vérification -**

**Documents de demande**

- Une autorisation de jeu doit être demandée par le club en question auprès du service des passeports de la Fédération régionale, en NRW la Fédération ouest-allemande de football (WDFV) à Duisburg.
- Hormis la demande d'autorisation de jeu, un document officiel doit être présenté dont il ressort le statut de réfugié et le nom du joueur. Un document d'une administration déjà reconnue peut également être accepté ; cela vaut aussi au cas où le document est déjà arrivé à expiration car cela ne veut pas dire que le document ne peut pas être prolongé.
- L'âge du joueur doit être confirmé dans la section juniors par un justificatif de la date de naissance. Ce justificatif peut être fourni directement sur demande de l'autorisation de jeu par le Comité de la jeunesse ou par le service de l'état civil (attestation de résidence avec cachet et signature). Un acte de naissance original peut aussi être présenté.
- Les enfants jusqu'à 9 ans révolus doivent fournir la demande d'octroi d'une autorisation de jeu et le justificatif de la date de naissance.
- Les enfants à partir de 10 ans ont besoin de la copie d'un document d'identité (ex. permis de séjour ou tolérance) et, selon les prescriptions de la FIFA, d'un certificat de transfert international supplémentaire afin de garantir qu'il n'existe qu'une seule autorisation de jeu dans le monde. Le certificat de transfert est demandé avec la demande d'autorisation de jeu par la Fédération ouest-allemande de football auprès de la Fédération allemande de football [DFB] et établi par la fédération du pays d'origine respectif.
- L'octroi de l'autorisation de jeu est fait de manière standard comme dans les procédures internationales. Les joueurs obtiennent un délai d'attente de 30 jours max. pour leur autorisation de jeu à compter de la demande de la Fédération allemande de football [DFB].
- Dans le cas des réfugiés mineurs non accompagnés, le justificatif d'un tuteur est nécessaire qui doit être reconnu comme représentant. Il peut signer tous les documents nécessaires, comme le feraient les parents en temps normal. Comme les tuteurs s'occupent souvent de beaucoup de réfugiés, vous pouvez confier l'assistance pour les questions quotidiennes par exemple à un assistant du foyer. Cela concerne aussi les signatures nécessaires à l'adhésion au club ou à l'autorisation de jeu. Ceci est reconnu par la Fifa.

**Liste de vérification (vérifier si toutes les formalités sont réglées) :**

	<input checked="" type="checkbox"/>
Demande d'autorisation de jeu par le club	<input type="checkbox"/>
Document officiel avec nom du réfugié	<input type="checkbox"/>
Confirmation de l'âge (seulement pour les joueurs en section juniors)	<input type="checkbox"/>
Justificatif du tuteur (seulement pour les réfugiés mineurs non accompagnés)	<input type="checkbox"/>